

Assemblée générale et conseil fédéral 23 mars 2018 Le Hall de la Chanson - Paris

Assemblée générale et conseil fédéral de la F.N.C.S. du 23 mars 2018, Hall de la Chanson (Paris)

Séminaire organisé par l'académie de Créteil

Ouverture de l'assemblée générale à 10h00 par Claude Desfray, président de la FNCS

INTRODUCTION

L'action associative complémentaire de l'enseignement public demeure un levier essentiel au développement des chorales. Elle permet un rayonnement artistique qui s'exerce en toute liberté et indépendance tout en bénéficiant du choix de ses partenaires comme de ses contenus esthétiques. Actuellement, ce sont plus des 3/4 du territoire qui adossent leur action à ce tissu associatif.

De vifs remerciements sont adressés à l'équipe de l'académie de Créteil et son association académique Musichoeur (Claire Jacquet, Marie Pin, Bénédicte Lacroix, Christian Gérard et Pierre-Gérard Verny) ainsi qu'au Hall de la Chanson qui nous accueille dans ses locaux exceptionnels, très appréciés par certains collègues venus de loin mais qui avaient déjà fréquenté ce lieu. Nous remercions également la DAAC et notamment Yves Guinchat qui nous a considérablement aidé dans l'organisation de ce séminaire en repérant les différents lieux d'implantation et particulièrement la prestigieuse Philharmonie de Paris. Nous remercierons également l'intendante du lycée d'Alembert et le principal du collège Varèse. Nous mentionnerons également la DAFPEN qui a inscrit cette formation nationale dans notre plan académique.

D'autres remerciements sont également adressés à l'ensemble des personnes ayant mis en œuvre les activités qui ont rythmé ce séminaire:

- -Serge Hureau qui nous a présenté le rayonnement pédagogique du Hall de la Chanson
- -Stéphane Leteuré, historien qui nous a apporté une solide réflexion musicologique et archéologique sur l'histoire des hymnes nationaux
- -Eric Lipmann, producteur et écrivain qui nous a présenté un projet particulièrement porteur autour des chorales olympiques 2024 ainsi que les outils qu'il a mis à notre disposition sur son site MusicAmour:

http://www.musicamour.com/

- -Les trois animatrices des ateliers qui ont permis à chacun d'interroger ses pratiques gestuelles, vocales, mentales:
 - Anne-Gabrielle Chatoux et la rythmique Dalcroze
 - Emilie Domergue et la voix saturée

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 5 rue Joseph-de-Carayon-Latour CS 81499, 33060 BORDEAUX CEDEX tél : 06 27 24 16 85 mèl : secretaire@fncs.fr
Président : Claude Desfray tél : 06 33 89 05 52 mèl : presidence@fncs.fr
Site internet : www.fncs.fr

• Jeanne Dambreville pour Voix, corps et mouvement

-Les professeurs et compositeurs qui ont accepté de présenter des créations récentes ou à venir:

• Julien Joubert pour Le Ptit Fernand et la Grand' guerre puis La fille du capitaine

Fabienne Daras pour Un tableau dans l'oreille de Loïc Pierre

Yves Verhoeven pour Amostrée un roi sans voix de Fabien Cali

• Pascal Monate et Michel Coppé pour *Une presque belle époque*

Pascal Dubois, venu spécialement de Besançon pour conclure notre séminaire avec la présentation

de Lacrimae et Castellum, œuvre créée au printemps dernier

-Les Jeunes Chanteurs de Coulommiers et leur chef Loïc Saouter, professeur d'éducation musicale au

collège Hyppolite Remi qui nous ont présenté un concert immersif avec un programme riche et éclectique.

-Nous terminerons par les partenaires qui soutiennent nos créations avec la SACEM représentée par

Bernadette Bombardieri et Xavier Wittmann ainsi que l'Académie Musicale de Villecroze représentée par

Emilie Loeil-Labarchède.

-Enfin nous ajouterons une mention toute particulière pour Pierre-Gérard Verny qui a assuré l'organisation

logistique de l'ensemble du séminaire (trésorerie, viennoiseries, formations, chant collectif, équipements et

instruments, reprographie, etc.)

Ce séminaire marque la 22^e année d'existence de la FNCS et s'articule autour de la thématique du "Choeur, bande sonore de notre histoire" qui permet d'interroger les dimensions anthropologiques, culturelles et

qui permet a meriogenes aumensions antimopologiques, cartaire

symboliques du chant collectif sous ses différentes formes au cours de notre histoire.

Le séminaire de Créteil a permis de rassembler près de 90 personnes (professeurs d'éducation musicale et

chant choral, inspecteurs, partenaires de formation) issues de 19 académies différentes. Nous remercions

tout spécialement l'académie de Martinique qui est représentée cette année.

PRESENCE DE VINCENT MAESTRACCI, IGEN

La présence de M. Vincent Maestracci, IGEN en charge de l'éducation musicale, est particulièrement appréciée et nous l'en remercions. La place des chorales au collège dans le cadre du nouveau dispositif

réglementaire est la question principalement abordée. Le contenu de l'arrêté est rappelé :

Arrêté du 9 janvier 2018 modifiant l'arrêté du 19 mai 2015 modifié relatif à l'organisation des

enseignements dans les classes de collège. L'énoncé en est le suivant :

« e) un enseignement de chant choral rassemblant des élèves de l'ensemble des niveaux du collège, de 72

heures annuelles, dont au moins une heure hebdomadaire. »

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 5 rue Joseph-de-Carayon-Latour CS 81499, 33060 BORDEAUX CEDEX tél : 06 27 24 16 85 mèl : secretaire@fncs.fr

S 81499, 33060 BORDEAUX CEDEX — tel : 06 27 24 16 85 — mel : <u>secretaire@tncs.</u> Président : Claude Desfray — tél : 06 33 89 05 52 — mèl : <u>presidence@fncs.fr</u>

Synthèse des échanges avec M. Vincent Maestracci, IGEN

Avec la création d'un enseignement facultatif pour le chant choral, un gain de légitimité est acquis dans le cadre de la politique éducative menée par le ministère de l'éducation nationale. L'arrêté vient donner une assise supplémentaire à l'existant. L'arrêté solidifie ce qui existe, en laissant entrevoir des perspectives d'avenir prometteuses.

La chorale devenant un enseignement facultatif, un possible effet pervers est que les moyens dédiés se retrouvent en concurrence dans le cadre de la répartition des moyens aussi mobilisables pour d'autres enseignements facultatifs. Cependant, l'originalité et la spécificité de la chorale parmi les enseignements facultatifs devraient permettre de dépasser ce risque.

L'IGEN considère que dans le cadre des 3 heures de marge de manœuvre allouées aux établissements par division, il n'est pas concevable qu'un collège ne puisse pas trouver les 2 heures nécessaires pour la mise en œuvre de l'enseignement du chant choral.

Vade-mecum

Vincent Maestracci confirme la prochaine publication d'un Vade-mecum synthétisant les enjeux, les contenus et les modalités de mise en œuvre notamment de ce nouvel enseignement. En revanche, le texte n'aborde pas pour elles-mêmes les questions de DHG et d'heures chorales, ces dernières relevant de l'autonomie des établissements et devant être traitées en d'autres temps lors de procédures de préparation de rentrée dans chaque académie.

Si, comme une circulaire, ce Vade-mecum ne sera pas « opposable », il traitera très opportunément de la spécificité de l'enseignement du chant choral. Par exemple :

- Le premier mois de l'année scolaire après la rentrée constitue souvent un temps de choix pour des élèves qui viennent expérimenter le travail en chorale. Cette période d'essai paraît nécessaire afin qu'ensuite un groupe assidu et motivé constitue le chœur et puisse pleinement bénéficier de l'enseignement dispensé.
- L'importance du positionnement des répétitions pour qu'elles soient accessibles au plus grand nombre de collégiens.
- Les vertus du dédoublement pédagogique (à ne pas confondre avec le travail vocal en petits groupes) sont à interroger dans le cadre de la chorale pour laquelle la dynamique des pratiques collectives y compris en grand nombre est première.
- Le professeur doit avoir une posture évaluative et doit être capable de se prononcer pour chaque choriste sur la qualité de ses apprentissages.
 - Au titre de l'enseignement facultatif de chant choral, le collégien choriste a donc la possibilité d'avoir 20 points supplémentaires au DNB.
 - Par ailleurs, l'élève peut toujours présenter son vécu artistique au sein de la chorale lors de la soutenance orale au DNB.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 5 rue Joseph-de-Carayon-Latour CS 81499, 33060 BORDEAUX CEDEX tél : 06 27 24 16 85 mèl : secretaire@fncs.fr
Président : Claude Desfray tél : 06 33 89 05 52 mèl : presidence@fncs.fr
Site internet : www.fncs.fr

Enquête nationale sur les chorales en collège

Au regard des précieux éléments d'information qu'apporte la récente enquête nationale sur les chorales, l'IGEN invite professeurs et IA-IPR à investir les pistes de travail relatives aux points suivants :

- 1) Déséquilibre entre d'une part la population d'élèves de 6^e et 5^e, nombreuse au sein des chorales, et d'autre part celle des 4^e et 3^e beaucoup moins importante. Comment remédier à ce déséquilibre ?
- 2) A la chorale, se retrouvent massivement des filles et très peu de garçons... Comment assurer une meilleurs parité filles / garçons au sein des chœurs ?

Les chartes de développement des pratiques vocales et chorales

Vincent Maestracci évoque le prochain texte sur les chartes chorales qui succèdera à celui de 2002 qui concernait les chartes de développement des pratiques vocales et chorales. Il rappelle que, créées dans le cadre du plan Lang/Tasca, ces chartes – certes départementales - ont toujours concerné les premier et second degrés.

Il vient d'être acté par le ministère que les chartes doivent s'ouvrir davantage au second degré ; il est prévu que le budget soit augmenté en ce sens. Ces chartes vont également devenir territoriales. Il s'agira, dans un territoire donné, qu'il puisse y avoir une cohérence entre le périmètre de la charte et les projets qui y sont menés.

L'IGEN insiste sur le fait que les chartes ont la vertu de mettre les gens autour de la table, avec les difficultés des uns et des autres, afin de les résoudre ensemble dans la perspective d'un projet.

En guise de conclusion

Le plan ambitieux annoncé par le ministre avec notamment le récent arrêté sur l'enseignement facultatif en collège ouvre des perspectives dont il faut s'emparer. Les chartes viennent l'appuyer et doivent, dans le second degré, devenir un outil supplémentaire pour développer le rayonnement des chorales scolaires. Enfin, une politique de formation adaptée à la diversité des besoins des professeurs doit progressivement se mettre en place, sachant que les besoins sont notamment importants chez les professeurs du 1^{er} degré.

I-Rapport d'activité : intervention de Claude Desfray, président de la FNCS

Chaque séminaire annuel étant organisé par une association académique distincte, il rassemble systématiquement chaque année des délégations et des personnes différentes ; il sera donc utile de rappeler certains points essentiels comme nous le faisons lors de chaque Assemblée Générale.

A chaque changement d'équipe dirigeante comme de ministre, la FNCS demande à être reçue en audience afin de faire connaître son action, ses objectifs et ses valeurs. Durant l'année 2017, nous avons été reçus à deux reprises par le cabinet du Ministère. Une première fois aux côtés de l'inspection générale avec Monsieur Xavier Thurion de la DGESCO, et ce, à titre consultatif pour envisager de repositionner le statut des chorales scolaires dans notre système éducatif.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 5 rue Joseph-de-Carayon-Latour CS 81499, 33060 BORDEAUX CEDEX tél: 06 27 24 16 85 mèl: secretaire@fncs.fr

Président: Claude Desfray tél: 06 33 89 05 52 mèl: presidence@fncs.fr

Site internet: www.fncs.fr

Lors de notre seconde rencontre avec Monsieur Matthieu Lahaye, le 4 décembre 2017, plusieurs points ont pu être évoqués : rappel des principaux axes d'action de la FNCS, ses moyens de fonctionnement avec notamment la possibilité d'obtenir une décharge d'un professeur pour la maintenance régulière de notre site web, la nécessaire publication sans délai du nouveau cadre réglementaire. Madame Ayda Hadizadeh, cheffe du bureau des actions éducatives, culturelles et sportives évoque la possibilité pour les chorales de participer et d'être associées à différents évènements sportifs, notamment la coupe de France de football féminin.

Evolution des textes réglementaires sur les chorales

La FNCS se réjouit de la publication de l'arrêté sur le statut des chorales. Si cet arrêté est un progrès réel, il remet en place ce qui avait existé durant de nombreuses années en application de la note de service de 1949. La question de son application dès la rentrée 2018 interroge encore quant à la disponibilité des moyens nécessaires à sa mise en œuvre car il a été publié après une répartition des moyens déjà actée dans les collèges.

Les objectifs généraux de la FNCS

Fidèle à ses engagements énoncés dans ses statuts, la FNCS s'est mobilisée durant l'année 2017 pour dynamiser la création, valoriser le rayonnement du chant choral, poursuivre sa politique de communication et de formation. Durant ce rapport d'activité, nous allons rappeler nos actions essentielles.

1-Organisation du séminaire national annuel

Il y a 9 ans, l'académie de Créteil organisait le séminaire FNCS 2009. Celui-ci avait eu le privilège de bénéficier pour son ouverture de la présence du Recteur de l'époque, Jean-Michel Blanquer, qui manifesta dès son arrivée dans l'académie de Créteil un vif intérêt pour le chant choral et le développement de celui-ci puisqu'une rentrée en musique avait déjà été organisée dans certains établissements. Autre action phare : la présence d'une chorale lors d'un match de Rugby au stade de France, chargée d'interpréter les hymnes des deux pays en présence, la France contre les îles Samoa.

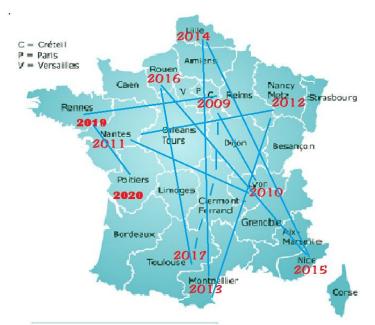
Neuf ans plus tard, Créteil s'implique à nouveau dans l'organisation du séminaire national FNCS. Les dates de nos séminaires sont systématiquement positionnées sur l'une des deux dernières semaines de mars, en plaçant les trois jours en début ou en fin de semaine, ce qui peut permettre à certains de découvrir une région durant le week-end précédent ou suivant. Dans le passé, nous arrivions parfois à annoncer nos séminaires jusqu'à quatre années à l'avance.

Créteil cette année, Rennes l'an prochain et peut-être Poitiers en 2020. Cette alternance géographique permet aux inscrits de découvrir la diversité et la richesse spécifique de chaque territoire. L'an passé, la ville enclavée de Millau a permis finalement d'attirer autant de monde que notre région parisienne bien desservie.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 5 rue Joseph-de-Carayon-Latour CS 81499, 33060 BORDEAUX CEDEX tél: 06 27 24 16 85 mèl: secretaire@fncs.fr

Président: Claude Desfray tél: 06 33 89 05 52 mèl: presidence@fncs.fr

Site internet: www.fncs.fr



2009 : acad. de Créteil 2010 : acad. de Lyon 2011 : acad. de Nantes

2012 : acad. de Montpellier (Perpignan)

2013: acad. de Nancy-Metz

2014 : acad. de Lille 2015 : acad. de Nice 2016 : acad. de Rouen

2017: acad. de Toulouse (Millau)

2018 : acad. de Créteil 2019 : acad. de Rennes

Le thème choisi en 2018 "le Choeur, bande sonore de l'histoire" s'inscrit clairement dans une approche interdisciplinaire qui interroge les grands évènements autant que les symboles. Le besoin de se rassembler pour communier à travers le chant se retrouve dans toutes les sociétés à toutes les époques.

Les formations proposées cette année ont permis à nouveau d'interroger nos pratiques par rapport à la voix, à l'espace, à notre corps, à nos gestes et à notre conscience.

L'organisation d'un séminaire est une affaire collective, un travail d'équipe et doit se faire avec le soutien de l'association académique et des IA-IPR de l'académie d'accueil. Nous rappelons qu'il faut anticiper cette organisation en provisionnant des moyens par le biais du plan académique de formation ou tout au moins d'animation afin de bénéficier des ordres de mission nécessaires pour y envoyer des délégations. Le choix d'une thématique voire d'une problématique demeure également un élément fédérateur qui contribue à construire une dynamique durant les 3 jours.

Cette année, 19 académies sont donc représentées : Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Corse, Créteil, Lille, limoges, Lyon, Martinique, Montpellier, Nantes, Nice, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Le prochain séminaire devrait se dérouler à Rennes les 27, 28 et 29 mars 2019

2-Le soutien à la création

L'existence et le développement d'un répertoire spécifique et adapté aux voix des collégiens demeure un axe d'action essentiel pour la FNCS. Comme nous le rappelions déjà l'an passé, depuis 2006, la FNCS ne bénéficie plus d'aucune subvention du Ministère de l'Education.

Secrétariat Général FNCS, Jean-Marie Caniard, Rectorat d'académie, 5 rue Joseph-de-Carayon-Latour CS 81499, 33060 BORDEAUX CEDEX tél : 06 27 24 16 85 mèl : secretaire@fncs.fr
Président : Claude Desfray tél : 06 33 89 05 52 mèl : presidence@fncs.fr
Site internet : www.fncs.fr

Nous sommes en train d'étudier comment réunir les conditions de plus en plus complexes liées au montage d'un dossier en ce sens mais ce travail est encore loin d'aboutir.

La FNCS a cependant d'autres solutions pour soutenir ponctuellement des commandes d'œuvres chorales originales relevant bien d'une démarche de création. Ainsi, depuis 2015, deux partenariats spécifiques nous permettent de soutenir la création avec d'une part la SACEM et d'autre part, l'Académie Musicale de Villecroze. Nous allons en rappeler les lignes essentielles.

A-Partenariat avec l'Académie Musicale de Villecroze

Depuis plusieurs années, l'Académie Musicale de Villecroze qu'Emilie Labarchède est venue nous présenter, est à l'origine de l'opération Musiqueprim qui irrigue le premier degré. Elle s'investit également dans le répertoire spécifique des collèges depuis trois ans.

- Thierry Machuel compose L'Europe de mes rêves, à partir de poèmes écrits par des élèves. L'œuvre a été créée les 25, 26 et 27 mai 2017 à Yvetot, Seine Maritime, dans le cadre du festival choral académique de Rouen. L'œuvre sera à nouveau présentée cette année le 4 mai dans le grand amphithéatre de la Sorbonne par les élèves des classes de Saint-Maur sous la direction d'Yves Verhoeven.
- En juin, c'est l'académie d'Aix-Marseille qui va créer Homo Circus d'Emmanuel Touchard avec sept concerts programmés et plus de 500 élèves concernés. Deux stages de formation se sont déroulés durant les congés de toussaint et ont permis de rassembler une quarantaine de stagiaires à Villecroze et à Saint-Maur.
- Le matériel de ces deux œuvres est accessible en ligne sur notre site internet pendant encore quatre ans, avec un accès réservé aux enseignants.
- Les prochaines sessions de formation proposées par l'académie de Villecroze seront consacrées à La création de "La fille du capitaine" de Julien Joubert :
 - Le stage du 22 au 26 octobre 2018 aura lieu à Villecroze
 - Le stage du 29 octobre au 2 novembre 2018 aura lieu à Paris

Un appel à inscription pour ces deux phases de formation sera prochainement adressé par la FNCS aux académies.

Nous rappelons que la procédure de mise en ligne du matériel musical de ces créations a pour objectif de faciliter la diffusion de ce répertoire en milieu scolaire. Le budget engagé par l'académie Musicale de Villecroze pour une commande s'élève globalement à 15.000 euros qui comprennent la commande de l'oeuvre et le rachat temporaire des droits de diffusion de la partition. S'ajoutent à ce budget le financement des stages nationaux de formation destinés à la découverte de ces œuvres également pris en charge par l'AMV au niveau des intervenants ainsi que des frais de déplacement (tarif SNCF) et d'hébergement pour les participants à Villecroze. Pour la session de Paris, des solutions de co-hébergement sont possibles.

B-Partenariat spécifique avec la SACEM de soutien à la création

Dès la naissance de la FNCS en 1996, le partenariat s'est très rapidement noué avec la SACEM. Ses modalités ont évolué au cours des années.

Ce partenariat historique s'est traduit par un abattement de 20% sur l'ensemble des redevances qui sont dues à l'issue de chaque festival choral national.

Par ailleurs, depuis 3 ans maintenant, la SACEM attribue à la FNCS une subvention spécifique pour le soutien à la création. Cette subvention annuelle s'élevait à 8000€ en 2015, elle est passée à 12000 € qui ont été versés à la FNCS depuis fin 2017 pour valoriser des créations qui seront données en 2018-2019.

Actuellement, deux projets de création sont éligibles pour la répartition de cette subvention :

- « La faute aux poètes » de Laurent Boyé dans l'académie de Toulouse
- Une création de Bruno Coulais dans l'académie de Nice

Pour mémoire, la subvention 2017 a permis de soutenir 3 créations dont une datant de 2017 de manière rétroactive :

- o Le p'tit soldat et la grande guerre de Julien Joubert 3000€ académie de Rennes (production en juin 2018)
- o *Peau d'âne* de Cédric Benoit 2000€ académie de Nancy-Metz (production en mars 2018)
- Amostrée de Fabien Cali 3000€ académie de Créteil (en juin 2017)

Une commission mixte SACEM / FNCS se réunit chaque année pour déterminer les critères de sélection des projets à subventionner. Une grille de lecture présentant de multiples entrées sur plusieurs champs de référence permet d'opérer un choix pertinent et varié des projets présentés. Les différents champs interrogés relèvent à la fois de la dimension artistique, interdisciplinaire et inter degrés, de la notoriété du compositeur sollicité, de la nature du public scolaire concerné, de la pertinence du budget présenté, et enfin de la part de création authentique.

Tous les documents justificatifs doivent nous parvenir à l'issue de la réalisation des projets : calendrier des opérations, fiches budgétaires, programmes, documents de communication, affiches et liens vers extraits vidéo s'il y a lieu. Nous sommes tenus de les fournir à la SACEM. Nous rappelons qu'en l'absence de ces documents témoignant de la réalisation effective des projets, nous serions tenus de rembourser à la SACEM les sommes perçues et donc contraints de nous retourner vers les associations.

3-La communication

Les logos SACEM et Copie Privée ou AMV ainsi que FNCS doivent impérativement figurer sur l'ensemble des documents de communication de ces projets : programmes, visuels, sites internet. Nos pochettes les affichent systématiquement.

3.1 Site internet FNCS

Pour l'instant, aucune solution financière n'a été trouvée pour moderniser le site. Il demeure plus un site d'information mis à jour ponctuellement, qu'un site de communication qui serait mis à jour de manière hebdomadaire. Nous remercions cependant Thibaut Plantevin, notre Webmestre, qui met en ligne les informations avec réactivité.

Le langage flash utilisé est vétuste et ne permet pas un affichage dynamique. Cependant, la diversité des couleurs et la charte graphique lui donnent un aspect attractif. Nous apprenons par nos partenaires institutionnels ou externes qu'ils en savent finalement beaucoup sur la FNCS.

Ils y trouvent facilement les coordonnées des personnes du bureau qu'ils n'hésitent pas à contacter par ce biais. Des interviews de journalistes ont ainsi été réalisées : l'étudiant, le Figaro notamment.

Nous avons demandé au ministère s'il était possible d'attribuer une décharge pour une personne qui serait en partie mise à disposition pour ce travail mais nous n'avons pas de réponse pour le moment.

Notre site remplit donc sa fonction d'information au regard du nombre de visites :

- Entre 20 et 70 visites par jour
- Environ 20 000 visites par an
- Rubriques les plus consultées : Festival National annuel, Associations, Bibliothèque sonore

Dans l'immédiat, nous rappelons que la visibilité de notre festival national repose avant tout sur les remontées d'informations des festivals académiques :

- Des fiches de consignes et d'accompagnement ont été adressées aux académies pour la saisie des fiches de concerts 2018 et pour les modalités de traitement des extraits audio et vidéo; afin de faciliter le travail des académies, ces fiches sont affichées et actualisées régulièrement dans la rubrique « informations pratiques » « documentation ».
- Le droit d'insérer des documents sonores ou vidéo de 45 secondes sur le site de la FNCS a été obtenu après accord passé avec la SACEM.
- o Une priorité d'affichage doit être consacrée aux créations.
- Merci de mettre à jour les fiches 2017 et de commencer à rentrer les fiches du Festival National 2018 ainsi que les textes de présentation des festivals académiques.

3.2 Les publications sur les supports : couvertures de programmes, cartes, clés USB

Ces publications ont un double objectif: assoir notre communication et notre lisibilité auprès de l'ensemble des partenaires culturels, institutionnels et des collectivités territoriales et d'autre part, permettre à la FNCS de réaliser une petite marge bénéficiaire. Tous les membres du bureau sont destinataires d'un lot d'une trentaine de couvertures de programmes qui peuvent contenir un éventuel dossier de demande de subvention, une note technique ou autre document utile. Elles peuvent aussi servir aux coordonnateurs académiques pour faire connaître le festival auprès des partenaires comme de la hiérarchie en académie. Les commandes 2018 sont stables.

ACADEMIE	cartes d'élèves 2018-2019	couvertures de programme 2018
AIX MARSEILLE département 13	0	544
AIX MARSEILLE département 04	100	150

BORDEAUX	0	1020
CAEN	2700	1050
CLERMONT FERRAND	0	400
CRÉTEIL	1000	1000
LYON	0	1850
NANTES	0	2000
NICE	1400	700
POITIERS Charente	1200	800
POITIERS Charente maritime	710	1320
POITIERS Deux-Sèvres	850	1250
POITIERS Vienne	800	1000
RENNES	3000	200
ROUEN	327	230
REIMS	0	200
TOULOUSE	400	2000
SOUS TOTAL	12487	15714

3.2.1 Les couvertures de programmes

La version graphique proposée cette année par Chantal OHANESSIAN a été particulièrement appréciée et même « victime » de son succès puisque deux académies ont passé des commandes hors délais. Nous avons pu pour ces dernières négocier des solutions de dernière minute avec nos fournisseurs.

Le prix de vente avait déjà été débattu antérieurement pour passer à 0,70 cts mais il est resté maintenu à 0,60 cts TTC (livraison comprise sur 24 sites différents). Pour l'édition 2018, nous avons conservé l'imprimeur de l'an passé dont les tarifs sont très concurrentiels.

3.2.2 Les cartes d'élèves FNCS 2018-2019

La carte d'élève FNCS contribue clairement à l'identification de l'enseignement de chant choral au sein de chaque établissement. Elle est toujours proposée au prix de 10 centimes d'euros l'unité (livraison comprise).

3.2.3 Les clés USB

Pas de nouvelles commandes cette année.

Le prix en est fixé à 6€ ce qui est relativement peu élevé pour un outil customisé et esthétique, robuste et peu encombrant.

La séance est suspendue à 13h15, le temps du repas.

II-Rapport financier : intervention de Bruno Stisi, Trésorier général

Le rapport et le bilan financier sont joints en documents annexes.

La situation financière affiche une stabilité rassurante. Notre trésorier dissociera maintenant les deux grosses opérations comptables :

- Collecte des redevances SACEM en novembre décembre
- Paiement des commandes de support de communication de l'année antérieure en janvier

III-Votes de l'Assemblée Générale

17 associations académiques représentées par 34 suffrages (2 par association) + 1 procuration

- Approbation du rapport moral : 35 pour, 0 abstention, 0 contre. Approuvé à l'unanimité
- Approbation du bilan financier : 35 pour, 0 abstention, 0 contre. Approuvé à l'unanimité

Motion de soutien au projet Chorales olympiques 2024 soumise au vote de l'Assemblée générale :

La F.N.C.S. apporte un soutien de principe à ce projet mais avant de l'explorer en détail sous tous ses aspects (juridique, logistique, artistique, éthique, financier etc.), nous souhaitons savoir si à ce stade, les associations académiques sont prêtes à adhérer à cette démarche.

Pour ce faire, les associations devront nous faire part de leur retour au plus tard le 30 juin 2018.

Motion adoptée à l'unanimité : 34 pour, 0 abstention, 0 contre

Ébauche de communication à destination des associations académiques pour le projet des chorales Olympiques horizon 2024

Monsieur Lipmann, producteur du site Musicamour, souhaite proposer à la F.N.C.S. une collaboration dans le

cadre des jeux olympiques de 2024.

Il s'agirait de faire interpréter et enregistrer par des chorales scolaires, les 208 hymnes olympiques afin de remplacer les versions instrumentales, souvent sommaires, diffusées notamment lors des podiums. Ce projet serait un témoignage d'amitié et de solidarité délivré par les enfants de la France aux pays accueillis lors de cet événement sportif à l'échelle mondiale. Les enregistrements réalisés seraient valorisés en ligne sur les sites

internet de Musicamour et de la FNCS.

L'étude d'un hymne, de son histoire, de ses paroles amène rapidement un travail pédagogique interdisciplinaire et s'inscrit dans les parcours citoyen et d'éducation artistique et culturelle. Les enregistrements deviendraient ainsi

une ressource pédagogique précieuse.

Motion adoptée à l'unanimité : 34 pour, 0 abstention, 0 contre

Modification des Statuts FNCS

Article 13 : pour l'ensemble des membres, supprimer 3 fois le mot « général » qui suit secrétaire, Trésorier et

adjoint

Article 14 : enlever général dans article 14

Article 5: lire nouvelle version:

La fédération comprend :

- des membres honoraires : ce sont des personnes physiques ou morales qui rendent ou ont rendu des services

signalés à la fédération; ils sont agréés par le conseil fédéral et dispensés de cotisation.

- des membres de droit : ce sont les inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux d'éducation

musicale, en charge du développement et de l'accompagnement de l'enseignement du chant choral

- des membres associés : ils sont choisis par le conseil fédéral, qui s'engagent à favoriser par leur coopération les

activités et le fonctionnement de la fédération.

- des membres actifs : ce sont les associations académiques qui adhèrent aux présents statuts et acquittent leur

cotisation ; chaque association est représentée par deux de ses membres et dispose de deux mandats.

Modifications adoptées à l'unanimité : 34 pour, 0 abstention, 0 contre

IV-Conseil Fédéral

Conformément aux statuts, un seul délégué par association chorale académique exerce ce vote.

Les termes de l'article 1 des statuts de la FNCS portant sur la composition du bureau sont rappelés par Jean-Marie

Caniard, Secrétaire: « Le bureau est l'organe d'exécution des décisions prises par le conseil fédéral.

Il est choisi par le conseil en son sein et peut comprendre jusqu'à 9 membres, dont un président, un viceprésident, un secrétaire général, un trésorier général et un trésorier général adjoint. Ces membres sont élus pour un an et rééligibles ».

Renouvellement du bureau :

Le vote du conseil fédéral réunit 17 votants dont une procuration.

Par vote du Conseil Fédéral, le bureau sortant est renouvelé dans son intégralité:

Claude Desfray Président

• Sandrine Petrali Vice-présidente

Bruno Stisi Trésorier

Philippe Mopin Trésorier adjoint

• Jean-Marie Caniard Secrétaire

• Emmanuelle Mariini Secrétaire adjointe

Christian Sempéré Membre du bureau - Conseiller à la communication numérique

Pierre-Gérard Verny Membre du bureau
 Nelly Vigne Membre du bureau

Comme le précise l'article 8 de nos statuts, notre bureau peut être étendu à 4 membres associés :

- Candidature de Monsieur François Virot comme membre associé au bureau et conseiller pour la création.
- Pour une troisième année consécutive, Madame Anne-Claire Scébalt reste au conseil d'administration à titre consultatif.

Vote: 17 pour, 0 abstentions, 0 contre

Pour rappel, Chantal Ohanessian, présidente de la FNCS de 2000 à 2016, est depuis 2016 présidente honoraire.

En conclusion :

Le séminaire de Créteil aura réussi à rassembler plus de 90 participants issus de 19 académies différentes, ce qui montre que l'intérêt de se retrouver et de rester fédérés autour de notre passion commune qu'est le chant choral scolaire ne faiblit pas. Les contextes budgétaires tendus n'ont pas empêché la majorité des académies adhérentes de se rassembler cette année pour ces moments de formation, d'échanges, de découvertes et de partages, mais aussi de convivialité.

Clôture de la séance à 14h30 ; applaudissements de l'assemblée.

Le Président : Claude DESFRAY Le Secrétaire : Jean-Marie CANIARD

amiand for